

PROCES-VERBAL DECISIONNEL DE LA SEANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL EXTRAORDINAIRE DU SDIS GLAND-SERINE DU 5 FEVRIER 2025

Présences : quorum atteint.

Lors de la séance extraordinaire du 5 février 2025, le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine a procédé à l'assermentation de Mme Antonella Salamin – Conseillère de la commune de Vich, M. Vincent Matthey - Conseiller de la commune de Coinsins, M. Sylvain Pécoud – Conseiller de la commune de Le Vaud.

et a décidé à l'unanimité d'accepter :

- L'amendement au point VII. d'augmenter le budget de fonctionnement 2025 d'un montant de CHF 830.- sur le compte 15004.3134.00 dénommé « Primes d'assurances choses – Véhicules » faisant ainsi passer le montant de ce compte de CHF 6968,80 à CHF 7'798,80.
- Le préavis 01/2025 - Demande de crédit d'investissement pour l'acquisition d'un véhicule 4x4 en remplacement du véhicule 4x4 Apollo 571 et dissolution du fonds de réserve « achat futur véhicule » amendé

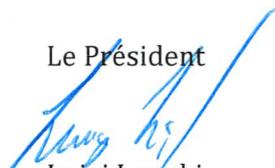
Les demandes de référendum doivent être annoncées par écrit, à la Municipalité de la commune siège de l'association

Art. 168 Annonce de la demande – délai référendaire

- ¹ La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la municipalité de la commune siège de l'association, accompagnée d'un exemplaire des listes de signatures, sous la signature d'au moins sept membres du corps électoral constituant le comité, dans les dix jours qui suivent la publication dans la Feuille des avis officiels, ou l'affichage dans le cas de l'article 167, alinéa 4.

Pour le Conseil intercommunal du SDIS Gland-Serine :

Le Président



Luigi Longhi



La Secrétaire



Ingrid Menoud